



Service Départemental
d'Incendie et de secours
de la Guadeloupe
Parc de la providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

PROCES VERBAL du bureau CASDIS du 24 janvier 2019

Les membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe, se sont réunis à la Direction du S.D.I.S- Parc de la Providence-97139 LES ABYMES, le 24 janvier 2019 à 15 heures afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Y assistent :

En qualité de membres du bureau du CASDIS :

- Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Claude MAGLOIRE, 3^{ème} Vice-Président du CASDIS
- Madame Juliana DAN, membre du bureau du CASDIS

à titre consultatif :

- Le Directeur Départemental Adjoint, Lieutenant-Colonel Jean-Paul LEVIF
- Madame Corine MARC, Responsable du Groupement des Affaires Financières
- Monsieur Philippe GUSTARIMAC, Responsable du Groupement Infrastructure et Logistique

Monsieur Claude Magloire anime la séance, il débute par la présentation des Affaires

Affaire N°1 : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 31 Août 2018

Affaire N°2 : Créations de postes :

- **5 postes de caporaux pour la collectivité de Saint-Martin**
- **Création d'un poste de contrôleur général**
- **Recrutement de SPV sous contrat CDD**

Affaire N°3 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du SDIS

Affaire N°4 : Avenant à la convention avec la collectivité de Saint-Martin

Affaire N°5 : Réforme de matériels et d'engins

Affaire N°6 : Société SNIPPER, Surveillance du CIS de Sainte-Rose

Affaire N°7 : Prise en charge par le SDIS des frais de justice du Colonel Gilles BAZIR

QUESTION DIVERSES :

Affaire N°1 : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 31 Août 2018

Les modifications à porter seront d'annuler la ligne où apparaît Monsieur Jacques ANSELME apparaît absent. La feuille d'émargement confirme sa présence ainsi que ses interventions.

Il faudra également Corriger des erreurs orthographiques.

Correction « le PCASDIS espère que les retombées seront positives pour l'image du SDIS. »

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°2 : Créations de postes :

- **5 postes de caporaux pour la collectivité de Saint-Martin**
- **Création d'un poste de contrôleur général**
- **Recrutement de SPV sous contrat CDD**

Cette affaire est présentée par Madame MARC

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°3 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du SDIS

Cette affaire est présentée par Madame MARC

La ligne de trésorerie n'est que peu utilisée mais il convient de conserver cette qui génère des frais de gestion avoisinant 900 euros, afin de réagir aux éventuelles défaillances de trésorerie que le SDIS pourrait rencontrer. La convention actuelle avec le Crédit Agricole est échue et le SDIS est déjà hors délais pour le renouvellement.

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°4 : Avenant à la convention avec la collectivité de Saint-Martin

Madame MARC Présente cette affaire.

Il s'agit de prévision de frais destinés à la COM de Saint-Martin, le SDIS prévoit un reliquat pour la gestion courante qui totalise une somme de 2500000 à cela il conviendra de rajouter une avance pour pallier aux dépenses relatives au Sapeurs-Pompiers recrutés sen CDD.

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°6 : Société SNIPPER, Surveillance du CIS de Sainte-Rose

Madame Marc présente cette affaire par la lecture explicative des faits.

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°5 : Réforme de matériels et d'engins

L'affaire est présentée par Monsieur Philippe GUSTARIMAC.

Les Engins actuellement présentés occupent un espace à l'atelier afin de libérer l'accès pour la future sortie de secours des engins directement sur le rond-point, ces derniers ont atteint leur durée d'amortissement.

Le SDIS conservera les pièces et la Société SNR récupèrera les carcasses qui seront détruites gratuitement par leurs soins.

Présentant des engins qui seront mis aux enchères que pour le personnel. La lourdeur administrative limite l'ouverture aux citoyens.

Un élu préconise de rajouter une ligne au tableau présenté pour préciser la valeur vénale des Véhicules mis aux enchères.

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

Affaire N°7 : Prise en charge par le SDIS des frais de justice du Colonel Gilles BAZIR

L'affaire relative au Dossier de Monsieur Gilles BAZIR a généré des frais à hauteur de 3500 euros. Chaque agent peut faire prétendre à la Protection fonctionnelle par conséquent réclame l'acquiescement. Il a fourni ses justificatifs.

Cette affaire est mise au vote et Adoptée à l'Unanimité des membres Présents.

QUESTION DIVERSES :

*L'UDSPG réclame au SDIS une subvention équivalente à 75000 euros, pour autant cette année c'est une petite délégation qui se déplacera pour assister au Congrès des Sapeurs-Pompiers. Les membres présents proposent de reporter cette affaire car aucun représentant de l'Union départementale n'est présent pour exprimer les réelles motivations.

La séance est levée 15H43 minutes.